

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Gard

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'AUJARGUES

du Vendredi 10 juillet 2020 à 19h00

Membres afférents : **15**

Membres en exercice : **15**

Membres présents : **10**

L'an deux mil vingt, le dix du mois de juillet, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Aujargues, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, au foyer socioculturel, sous la présidence de Monsieur CHLUDA Bernard, Maire.

Présents : BASTID Morgan, CHLUDA Bernard, GRÉGOIRE Robert, LAVEILLE Roland, LESCOFFIER Luc, Mesdames BOTELLA Morgane, LE HINGRAT Emmanuelle, POULET Marie-Claude, TARLET-TSITSICHVILI Danièle, Renée, VERVOITTE Martine.

Procurations : GUILHAUME Daniel à LE HINGRAT Emmanuelle, CAMURATI Francine à CHLUDA Bernard, CAZAURANG Véronique à VERVOITTE Martine, KESSLER Marilyne à BOTELLA Morgane, REVERDY Bertrand à LAVEILLE Roland.

Date de convocation

03/07/2020

Date d'affichage

03/07/20

Secrétaire de séance : Emmanuelle LE HINGRAT

La séance est ouverte à 19h00. Monsieur le Maire donne lecture des pouvoirs et désigne Madame Emmanuelle LE HINGRAT en qualité de secrétaire de séance.

M. Le Maire expose qu'à la suite d'une erreur matérielle, il est nécessaire d'apporter une rectification mineure au budget primitif de la commune. Il propose de rajouter ce point à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal décide de rajouter à l'ordre du jour une décision modificative budgétaire.

**ÉLECTIONS SÉNATORIALES :
ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES DES CONSEILS MUNICIPAUX**

Vu le Code Électoral et notamment les articles L.O 274 à L 293 et R. 130-1 à R. 171,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-15 et suivants,

Vu la Loi N°2020-290 du 23 Mars 2020, relative à l'élection des Sénateurs,

Vu l'arrêté Préfectoral n°30-2020-07-01-001 du 1^{er} juillet 2020 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués titulaires et suppléants à élire par l'ensemble des Conseils Municipaux du Gard le 10 juillet 2020, en vue de l'élection des Sénateurs,

Vu le Décret N°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des Sénateurs,

1-Composition du bureau électoral :

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du Conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

Madame BOTELLA Morgane,
Monsieur BASTID Morgan,
Madame TARLET-TSITSICHVILI Danièle,
Madame POULET Marie-Claude.

La Présidence du bureau est assurée par Monsieur le Maire

2-Election des délégués titulaires :

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués titulaires en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 15
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Monsieur CHLUDA Bernard : 15 voix,
- Mme LE HINGRAT Emmanuelle : 15 voix,
- Monsieur GREGOIRE Robert : 15 voix.

Monsieur CHLUDA Bernard, Madame LE HINGRAT Emmanuelle, Monsieur GREGOIRE Robert, ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité de délégués titulaires pour les élections sénatoriales.

**ÉLECTIONS SÉNATORIALES :
ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS DES CONSEILS MUNICIPAUX**

Vu le Code Électoral et notamment les articles L.O 274 à 293 et R.130-1 à R.171,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-15 et suivants,
Vu la Loi N°2020-290 du 23 Mars 2020, relative à l'élection des Sénateurs,
Vu l'arrêté Préfectoral n°30-2020-07-01-001 du 1^{er} juillet 2020 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à élire par l'ensemble des Conseils Municipaux du Gard le 10 juillet 2020, en vue de l'élection des Sénateurs,
Vu le Décret N°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des Sénateurs,

1-Composition du bureau électoral :

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du Conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

Madame BOTELLA Morgane,
Monsieur BASTID Morgan,
Madame TARLET-TSITSICHVILI Danièle,
Madame POULET Marie-Claude.

La Présidence du bureau est assurée par Monsieur le Maire.

2-Election des délégués suppléants :

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 15,
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés :15,
Majorité absolue :8

Ont obtenu :

-Madame VERVOITTE Martine : 15 voix,
-Monsieur LAVEILLE Roland : 15 voix,
-Monsieur REVERDY Bertrand : 15 voix.

Madame VERVOITTE Martine, Monsieur LAVEILLE Roland, Monsieur REVERDY Bertrand, ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur, le Maire donne lecture d'une lettre des Services Fiscaux, le priant de bien vouloir inviter les membres du Conseil Municipal à dresser une liste de 24 contribuables devant permettre à ses services, selon les prescriptions de l'article 1650 du Code Général des Impôts de choisir les membres de la commission communale des Impôts Directs :

Les membres du Conseil Municipal ont désignés les personnes suivantes, après s'être assurés :

- d'une part, que chacune d'elles :
 - ✓ est de nationalité française ou ressortissante d'un État membre de l'UE,
 - ✓ est âgée d'au moins 25 ans,
 - ✓ jouit de ses droits civils,
 - ✓ est inscrite au rôle des impôts directs locaux de la commune,
 - ✓ est familiarisée avec les circonstances locales et possède des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission;

- d'autre part, que les personnes respectivement imposées aux quatre taxes, soient équitablement représentées.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
<i>Commissaires domiciliés hors de la commune</i>	
- Yves MOULIN , Exploitant agricole, né le 22/04/1972, domicilié Mas de la Font Ronde, 351 chemin de la Font Ronde à Villevieille (Gard).	- Michel FOSSE , Exploitant agricole, né le 07/05/1942, domicilié 41, Chemin de la Roquette à Villevieille (Gard).
<i>Commissaires propriétaires de bois et forêts</i>	
- André CABANEL , Retraité, né le 01/10/1940, domicilié à Aujargues 14-16, Rue Saint-Martin.	- Lucien MUTTER , Gérant de société né le 24/06/1949, domicilié à Aujargues, Chemin des Combes - la terre qui chante.
<i>Autres commissaires</i>	
<p>- Michel BERNE, Retraité, né le 03/02/1938, domicilié à Aujargues : 3, Lotissement Pic Saint-Loup.</p> <p>-Robert GREGOIRE, Exploitant agricole, né le 04/02/1959, domicilié à Aujargues : 4, Chemin de Fontanès.</p> <p>-Danièle TSITSICHVILI, Retraîtée, née le 20/03/1942, domiciliée à Aujargues : 7, Impasse des Yeuses.</p> <p>-Marie-Claude POULET, Retraîtée, née le 07/11/1949, domiciliée à Aujargues : 5, Rue des Chênes verts.</p> <p>-Patrick DORIAN, Maçon, né le 07/08/1958, domicilié à Aujargues : 35, Avenue des Cévennes.</p> <p>-Emmanuelle LE HINGRAT, Assistante médicale, née le 21/05/1968, domiciliée à Aujargues : 4 Route de Junas.</p> <p>-Anne-Françoise MAJALT, Enseignante-Formatrice, née le 17/12/1964, domiciliée à Aujargues : 11 Route de Junas.</p> <p>-Dominique MARTINEZ, Retraîtée, née le 27/12/1958, domiciliée à Aujargues : 19 Rue des Resclausades.</p> <p>-Martine VERVOITTE, Retraîtée, née le 27/07/1958, domiciliée à Aujargues : 2 Impasse des Vignes.</p> <p>-Daniel BARGETON, Retraité, né le 08/02/1951, domicilié à Aujargues : 11 Rue' du Tambourinaire.</p>	<p>-Claude LOMBARD, Agent d'assurance, née le 22/11/1961, domiciliée à Aujargues : 4, Chemin de la cabane ronde.</p> <p>-Thierry COMPEYRON, Superviseur péage ASF, né le 18/02/1967, domicilié à Aujargues : 10, Avenue des Cévennes.</p> <p>-Hubert BOISSIERE, Retraité, né le 19/11/1951, domicilié à Aujargues : 21, Rue des Resclausades. .</p> <p>-Daniel MONTEL, Retraité, né le 12/09/1948, domicilié à Aujargues : 11, Rue des Resclausades.</p> <p>-Gilbert BASTIEN, Retraité, né le 06/06/1944, domicilié à Aujargues : 31, Avenue des Cévennes.</p> <p>-Odette DATO, Retraîtée, née le 01/08/1946, domiciliée à Aujargues : 15, Avenue des Cévennes.</p> <p>- Régine CHLUDA, Assistante sociale, née le 12/07/1959, domiciliée à Aujargues : 1, Chemin de Fontanès.</p> <p>-Michel TASA, Retraité, né le 16/02/1951, domicilié à Aujargues : 1, Chemin tras-le-four.</p> <p>-Christophe DECOIN, Agent Commercial, né le 23/07/1969, domiciliée à Aujargues : 12, Rue des Chênes verts.</p> <p>-Roland LAVEILLE, Délégué médical, né le 12/12/1959, domicilié à Aujargues : 18, Rue des Chênes verts</p>

Décisions modificatives budgétaires

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de procéder à des ajustements de crédits nécessaires à l'équilibre budgétaire en apportant les modifications suivantes sur le budget principal de la commune (M14) :

En dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 : Article 6232 – Fête et cérémonies : - 600 €

En dépenses de fonctionnement :

Chapitre 023 : Article 023 – Virement à la section d'investissement : + 600 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les modifications budgétaires proposées, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

Plus rien n'étant à débattre, la séance est levée à 19h45

Délibérations adressées en Préfecture via ACTES le juillet 2020
Délibérations réceptionnées par la Préfecture via ACTES le juillet 2020
Publication le 22 juin 2020 Compte rendu affiché en mairie le juillet 2020

Les membres du Conseil Municipal

Le Maire